



COFIL du Contrat du bassin versant de l'étang de l'Or

Mardi 31 Janvier 2017

Espace Gare - Castries

Compte rendu de la réunion

Participants (confer liste jointe)

Ordre du jour :

- Etat d'avancement des actions de la phase 1 (2015 – 2017)
- Retours d'expérience sur des actions terminées ou en cours de réalisation par des porteurs de projets
- Avis du COFIL sur la SLGRI
- Préparation de la phase 2 du contrat (2018 – 2019)

Mots d'accueil de la part de Mme VASSAS MEJRI Adjointe au Maire de CASTRIES

Intervention Claude BARRAL Président du COFIL

Le Président excuse E. GARCIA (Agence de l'Eau), R CHALOT grippé et P DOUTREMEPUICH, Présidents des COFIL Natura 2000 étangs de Mauguio et Hautes Garrigues, J-Luc BERGEON de la Région, René REVOL de la Métropole, J-Michel ROUX de la CCPL, les représentants de la CCI et de la Chambre des Métiers.

C'est la 3^e réunion du COFIL. L'objectif de cette réunion est de faire un point sur l'avancement du programme d'actions. Cette année 2017, nous sommes presque à mi-chemin de la durée du Contrat et c'est également le moment venu d'échafauder une reprogrammation des actions et des financements possibles pour les 2 années à venir 2018-2019. L'autre point important de la réunion sera de se prononcer sur la SLGRI du bassin de l'Or (stratégie locale de gestion des risques d'inondation) élaborée par le Symbo en lien avec l'Etat et en partenariat avec les parties prenantes et les syndicats voisins du Vidourle et du Lez. Pour cela nous avons voulu élargir cette réunion aux élus des Communes du Bassin de l'Or.

Il indique que le Contrat comprend plus de 350 actions pour un investissement prévisionnel de 60 M€ et qu'il est une contribution opérationnelle aux objectifs du SDAGE.

Porté par le Symbo, ce Contrat ne pourrait se faire sans la mobilisation de plusieurs dizaines de Maîtres d'ouvrages en relation avec des financements publics. Il remercie l'ensemble de ces acteurs pour leur implication CCPL, CCGPSL, POA, Métropole, Lunel, le SIATEO, le Syndicat Mixte de Garrigues et Campagne, le Syndicat Cammaou, la Chambre d'agriculture et les agriculteurs. Il remercie aussi le soutien des financeurs, la Région Occitanie gestionnaire également des Fonds Européens, le Conseil Départemental, l'Etat qui intervient en particulier sur le financement des actions du PAPI et surtout l'Agence de l'Eau principal organisme financeur du Contrat.

Intervention de Pierre THELIER Chargé de Mission Qualité de l'Eau au Symbo pour un point sur l'avancement du Contrat.

Confer PPT

Le Symbo assure un suivi semestriel de l'avancement technique et financier de chacun des projets inscrits au contrat. Le graphique d'avancement représente les opérations en fonction de leur date prévisionnelle de démarrage : fin 2016, environ 200 opérations ont démarré et une petite cinquantaine a du retard ou a été abandonnée.



Introduction des Retours d'expériences Jean-Marc DONNAT

Seront ciblés des témoignages illustrant les axes importants de ce contrat tels que la maîtrise des ressources en eau souterraines, l'amélioration de la qualité de l'eau à travers la gestion des captages d'eau potable, la lutte contre les pollutions diffuses en zone urbaine et dans le secteur agricole et la restauration et préservation des milieux aquatiques.

➤ 1^{ère} thématique : La gestion de la ressource en eaux souterraines

Globalement, le bassin versant n'est pas déficitaire mais sous dépendance de l'eau du Bas Rhône. La gestion des nappes vise des objectifs qualitatifs au sud du bassin versant et à la fois qualitatifs et quantitatifs au nord du bassin versant. Le Bassin de l'Or est particulièrement concerné par les « captages prioritaires », classés comme tels suite aux décisions politiques (Grenelle et Conférence de l'Environnement) et dans les SDAGE. Aujourd'hui, nous disposons d'un zonage hydrogéologique et d'un programme d'actions animé pour la reconquête de la qualité des eaux brutes des captages prioritaires sur trois aires d'alimentation de captages : l'AAC de POA couvrant 3800 ha (38 km²) et qui regroupe trois sous-zones (« Gastade », « Piles & Treize Caires », « Bourgidou »), l'AAC du Bérange et Garrigues Basses couvrant 2500 ha dont ~800 agricoles, et l'AAC de Vérargues sur 100 ha.

Exposé du retour d'expérience de la gestion qualitative et quantitative de la nappe de Castries Sommières par Mme Jackie GALABRUN VP de la Métropole et M Jacques GRAU Président du Syndicat Garrigues et Campagnes (confer PPT).

➤ 2^e thématique : Promouvoir les actions agro-environnementales sur le Bassin de l'Or

La réduction des pollutions diffuses, qu'elles soient agricoles ou urbaines, est un enjeu fort de ce contrat. L'agriculture est un atout pour notre territoire et les collectivités en lien avec le secteur agricole mettent en place des actions en faveur d'une agriculture plus respectueuse de l'environnement.

Exposé du retour d'expérience sur l'animation agro-environnementale organisée par POA et le lancement du projet « AgriBio » par Mme Claude DUCHESNE VP POA et Benjamin PALLARD Chef de service POA (Confer PPT).

Cette animation est une réponse préventive pour pérenniser les seules ressources locales (10 forages) voire réduire la forte dépendance actuelle aux ressources BRL. Le développement du Bio est un levier parmi d'autres. Une stratégie agro-environnementale doit être arrimée au développement économique (guide des maraichers et viticulteurs en vente directe incluant une description des éventuelles démarches environnementales).

Intervention de JL LEYDIER (Chambre d'agriculture 34) : attention à ne pas mettre en opposition voire en conflit les agriculteurs « bio » et les non « bio » car il existe des produits dit « bio » qui sont toxiques pour l'environnement. La CA34 défend l'ensemble des agriculteurs.



➤ 3° Thématique : Atteindre le « 0 phyto » dans les communes du BV Or

Les 2/3 des communes du bassin versant disposent ou élaborent des plans de gestion formalisés visant au 0 phyto. L'objectif est de pouvoir à la fin du contrat obtenir que la totalité des communes disposent d'un tel montage.

Exposé sur le PIAPPH du Lunellois et sa mise en œuvre par la commune de Lunel par M. J CHARPENTIER VP de la CCPL et M. P GEBELIN agent ville de Lunel (confer PPT).

La CCPL a lancé un « PIAPPH » en septembre 2015, étude intercommunale qui se termine actuellement et qui a permis d'anticiper l'application de la Loi Labbé. Cette démarche bénéficie à deux bassins versants et sa mise en œuvre a déjà commencé ; par exemple, la Ville de Lunel requalifie des espaces, consomme moins d'eau... La communication reste l'un des enjeux majeurs du passage en 0 phyto.

➤ 4° Thématique : Restauration des milieux aquatiques

Les cours d'eau et zones humides du Bassin de l'Or sont en connexion avec l'étang. Leur état pour certains est altéré et même si la qualité physico chimique de l'eau est en progression, leur état écologique reste mauvais. Un projet prioritaire de reprofilage des berges et de renaturation sur deux cours d'eau, la Viredonne et le Dardaillon, souhaité par les élus du territoire est aujourd'hui bien avancé.

Exposé sur les travaux de restauration de la Viredonne et des Dardaillons par B. GANIBENC Président du SIATEO et E. MARTIN technicien (confer PPT).

Échanges avec la salle

L'Agence de l'Eau qui ne pouvait être présente à cette réunion souligne la bonne dynamique de projets au regard des enjeux du territoire et des objectifs inscrits dans le SDAGE et son programme de mesures. Les projets attendus lors de cette première phase sont en cours :

- restauration physique des cours d'eau par le SIATEO avec l'appui du Symbo
- démarches de gestion des captages prioritaires engagée par POA, M3M et SMGC
- une attention particulière sur la lagune étang de l'Or est enclenchée à travers les actions d'améliorations des connaissances portées par le milieu universitaire (Sup'Agro), le Symbo à travers l'étude du fonctionnement hydrodynamique de la lagune et la Chambre d'Agriculture qui devraient déboucher sur des aspects opérationnels.

Intervention de J. RAYMOND (Maire de Montaud) souligne le travail important réalisé en mettant en avant que les actions présentées ce jour sont très concrètes et que le Symbo a pour cela produit un travail considérable pour fédérer les acteurs autour de ces différents sujets. Il se dit trop souvent que les études s'enchaînent sans actions : or il pense qu'insuffisamment de personnes sont informées et émet une suggestion de pouvoir davantage communiquer afin que le grand public prenne conscience de ces actions environnementales. Cette remarque est globalement approuvée par les participants.

Le Président du COFIL lui répond par l'affirmative mais que le Symbo ne possède pas suffisamment de moyens pour cela. C'est un sujet récurrent car au regard du volume des actions engagées il faudrait recruter un agent



pour cela ce qui n'est financièrement pas envisageable. Néanmoins, le Symbo communique par l'intermédiaire de son site Internet régulièrement mis à jour et nouvellement par le biais de l'ouverture d'une page Facebook. Intervention de Flore IMBERT Chargée de la prévention des inondations au Symbo et de Delphine MATHEZ de la DDTM sur la présentation de la SLGRI du Bassin de l'Or.

Présentation de la SLGRI (Stratégie Locale de Gestion du Risque Inondation) – Flore Imbert (Symbo) et Delphine MATHEZ (DDTM)

Le Symbo rappelle le contexte de la Directive européenne sur les inondations qui a conduit à élaborer 4 stratégies locales sur le TRI (territoire à risques importants d'inondation) de Montpellier-Lunel-Mauguio-Palavas, une sur chaque bassin versant. Le parallèle est fait avec la déclinaison locale de la Directive Cadre sur l'Eau au travers des SAGE et contrats de bassin.

Le processus d'élaboration et de concertation avec les parties prenantes des 4 stratégies sous l'autorité du Préfet est présenté. Ces SLGRI sont déclinées autour de grands objectifs et d'un socle commun. Le Symbo expose les objectifs spécifiques de la stratégie du bassin de l'Or.

La DDTM présente un retour sur la consultation du public qui s'est déroulée de décembre à janvier 2017 sur le portail de la Préfecture, à l'issue de laquelle le Préfet a émis un avis favorable le 3 janvier dernier. Cet avis souligne la forte implication du Symbo et du territoire dans l'élaboration de la SLGRI, la bonne cohérence avec les stratégies des bassins versants voisins et la synergie avec les dynamiques SDAGE et contrat déjà engagées sur le territoire. Les parties prenantes se sont globalement exprimées favorablement au projet de stratégie locale du bassin de l'Or. Des observations ont été exprimées par le monde associatif représenté au sein des parties prenantes et seront prises en compte dans le document finalisé.

Interventions de S Ribeyre de l'Agglomération du Pays de l'Or et du Président du SIATEO : indiquent avoir émis un avis favorable au projet de SLGRI du bassin de l'Or pour sa première itération sur la période 2016-2021. Ils appellent toutefois à la vigilance concernant l'objectif de favoriser l'émergence d'une SLGRI unique avec une gouvernance commune à l'échelle du TRI à l'horizon 2022, présenté dans le socle commun aux 4 stratégies locales du TRI. Ils soulignent que les structures de bassins actuelles s'investissent déjà sur ces sujets avec des périmètres d'actions cohérents et des modes de fonctionnement adaptés à chaque territoire concerné. Cet objectif ne doit donc pas conduire à remettre en cause l'efficacité des actions déjà engagées sur le territoire.

A l'issue de ces échanges, **le COPIL émet un avis favorable au projet de SLGRI 2016-2021 du bassin de l'Or.**

Intervention de JM DONNAT préparation de la phase 2

Confer PPT

La réunion se clôture sur les invitations à mettre à profit le prochain semestre pour inscrire des projets dans la 2^e phase du contrat et à partager quelques rafraichissements proposés par le Symbo